

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUINTIDI 5 Vendémiaire.

(Ère vulgaire)

Vendredi 26 Septembre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis les Comités de la Guerre, de Commerce, &c., n^o. 1499. Le prix de la Souscription est de 42 livres par an, de 21 livres pour six mois, & de 12 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarant, & adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE, chargé de recevoir l'abonnement, qui doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, 2 sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

ANGLETERRE.

De Londres, le 2 septembre.

Un grand nombre de bâtimens anglais & hollandais destinés à la pêche de la morue, ont été obligés de rentrer dans les ports, à la vue de tant de fregates & de corsaires français qu'ils ont trouvés dans les environs du grand Banc. Le grand épouvantail de notre grande escadre n'en impose donc nulle part à la témérité des républicains. Cette réflexion aigrit les esprits, & l'inventaire qu'on vient de publier des prises respectives faites pendant la guerre actuelle n'est pas propre à nous consoler. Suivant cet état comparatif, il résulte que le nombre des bâtimens que les français nous ont enlevé excède de 276 ceux que nous avons surpris aux républicains.

Cette insuffisance de forces de mer est d'autant plus inconcevable, que le ministère vient de faire publier la liste énorme de nos bâtimens de guerre. Suivant cette liste, l'Angleterre a dans ce moment 96 vaisseaux de ligne de 110 à 64 canons, 10 vaisseaux de 50, 125 fregates de 44 à 24 canons & 100 sloops ou cutters. Il lui manque sans doute des hommes pour manœuvrer ces forces, puisqu'elles demeurent impuissantes contre les attaques que les français font tous les jours à notre commerce. On se plaint dans quelques papiers, de l'augmentation insolite faite par le ministère à nos troupes de terre, & on attribue l'inaction de nos forces de mer à ce changement de système de défense.

On parle de la nomination des commissaires qui doivent être incessamment envoyés par le gouvernement dans celles des isles françaises dont il se trouve en possession. L'extrait suivant d'une lettre venue de la partie de Saint-Domingue, livrée aux anglais, & qui a été publié par un des journaux vendus au ministère britannique, montre qu'une ruine com-

plette est la récompense dont ils payent la trahison de ceux qui les ont appelés; & que la possession précaire qu'a le gouvernement britannique de cette partie de l'Isle avec les espagnols, est une nouvelle source de jalousie & de division entre ces deux nations.

« Les agens du gouvernement anglais loin de chercher à ouvrir des débouchés pour nos denrées commerciales, paroissent n'avoir d'autre vue que de nous opprimer, & de nous piller pour nous abandonner ensuite. Nous espérons que notre situation s'amélioreroit par la prise du Port-au-Prince; mais la manière dont on s'est conduit est plus propre à hâter notre ruine, qu'à faire notre sûreté. On a agi comme si l'on ne se proposoit que de s'emparer de nos marchandises & de nos bâtimens, sans s'inquiéter de ce que deviendroit ensuite le pays.

Des légions de negres, qui ont fait voile du Port-au-Prince avec des armes & des munitions, viennent tous les jours provoquer les Anglais, & commettent des ravages à quelques pas de la ville. Les Anglais ne bougent point; mais ils font faire de tems en tems des sorties par les corps français qui se sont unis à eux. Leurs forces au Port-au-Prince montent à 1500 hommes, dont il meurt tous les jours un grand nombre. On compte dix-sept officiers morts depuis la prise de la ville. Outre plusieurs obstacles que le commandant-général, le brigadier Whilt, a à surmonter, il existe entre lui & le gouverneur William, un conflit indécemment d'autorité, pendant lequel nous sommes pillés de tous côtés. Les Gonaïves, la Petite-Olivière & les Verettes se sont déclarées pour les Espagnols & se sont mises sous leur protection, moins par inclination que par la crainte de tomber dans les mains des commissaires contre lesquels elles étoient en insurrection. Mais, au lieu de jouir de la protection qu'elles devoient attendre, elles doivent aux Espagnols leur ruine complète. Ils ont fini par évacuer les Gonaïves & la Petite-Olivière, qui ont été brûlées quinze jours après leur dé-

part. Ces deux paroisses, ainsi qu'une partie des Verettes, qui forment ensemble les neuf dixièmes de la plaine de l'Artibonite, sont au pouvoir des républicains. L'honnête Espagnol subalterne gémit souvent des ordres qu'il reçoit. Il y a maintenant à Saint-Marc un des chefs espagnols qui a quitté son commandement, ne pouvant y tenir plus longtemps. Il n'y a point de paroles pour exprimer la perfidie, l'atrocité & la méchanceté du président don Garcia : il agit toujours hostilement envers l'Angleterre, & empêche tout arrangement de commerce qui pourroit lui rendre avantageuse la possession de cette colonie. Si l'on ne se détermine pas à lever des corps negres commandés par de braves blancs, pour mettre fin à la guerre; si les Anglais n'obtiennent pas des Espagnols de se conduire mieux; si le gouvernement anglais ne désapprouve pas & ne répare pas la conduite de ses agens, enfin, si l'on n'envoie pas de bons renforts avant la fin d'octobre, la sécheresse arrivera; l'Artibonite, qui forme une barrière à Saint-Marc & au Port-au-Prince, deviendra guéable; la multitude passera du côté des Verettes, & se jettera dans tout le pays. Alors il ne nous restera rien de plus à faire que d'évacuer comme on a fait à Toulon, & tout sera perdu.

Ce qui rend cette réflexion plus amère, c'est que les Espagnols trouveront le moyen de se soustraire à tous ces malheurs. Don Garcia a envoyé, il y a quatre mois, 800 hommes par le derrière de la montagne, ainsi qu'un vaisseau & deux frégates dans la baie des Conaives. La conduite de don Garcia a tellement déplu au commandant d'une escadre de cinq bâtimens qui étoient à l'ancre à Monte Christo, qu'il est parti pour la Havane, emmenant avec lui quatre de ces bâtimens ».

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 4 sans-culotid: (20 septembre, v. fl.)

Enfin les Autrichiens ont été obligés d'abandonner toutes les positions inexpugnables où ils s'étoient enterrés sous des retranchemens, tant dans la province de Limbourg, où ils étoient postés sur des rochers escarpés, qu'à la Chartreuse près de Liege. L'ennemi se retire précipitamment sur Maëstricht, toujours poursuivi dans sa marche par l'impétueuse armée du général Jourdan. Cette forteresse, le boulevard de la Hollande, est son point de ralliement; cependant il paroît que le projet des généraux républicains est de couper à l'ennemi la route de Cologne. Toutes les cloches de cette ville ont annoncé cette heureuse nouvelle, qui réjouit tous les bons citoyens. Le soir, il y aura illumination générale.

Il est parti d'ici cet après-midi, pour Liege, une grande quantité de pelles, pioches, sacs à terre, & tous les objets propres à un siège.

F R A N C E.

De Paris, le 5 vendémiaire.

L'Europe entière étoit armée contre la liberté de la république française; les despotes coalisés avoient déjà partagé en idée nos frontières, & leurs satellites, déchainés du Nord au Midi, étoient employés à travailler à ce grand démembrement: une campagne & demie a suffi pour les chasser tous, non-seulement de nos foyers, mais encore pour envahir les leurs. Un seul poste, celui de Bellegarde, restoit aux Espagnols; ils viennent de le perdre, & le continent de la France est purgé entièrement de la présence de ses ennemis extérieurs.

Voici les pièces officielles qui constatent ce grand événement.

Du quartier-général de Bellegarde, le 2^e. jour des sans-culotides, l'an 2^e. de la république française, une & indivisible.

C I T O Y E N S R E P R É S E N T A N S,

L'armée des Pyrénées-Orientales vient de mettre le sceau au triomphe de la république sur son territoire, entièrement purgé de ses ennemis. Bellegarde est à nous, C'est le fruit d'un blocus opiniâtre & sévère, qui a forcé la garnison de se rendre à discrétion, en soumettant son sort à la générosité française. Bellegarde est intact, & dans cet état d'intégrité, notre frontière se trouve toute protégée aux frais des Espagnols. Cette place nous donne plus de soixante bouches à feu & quarante milliers de poudre.

Salut & fraternité.

(Signé) DUGOMMIER, général en chef.

Le représentant du peuple près l'armée des Pyrénées Occidentales, à la convention nationale.

Au fort de Bellegarde, la deuxième sans-culotide, l'an deuxième de la république française une & indivisible.

Bellegarde vient d'être restitué à la république; tout s'est rendu à discrétion. Les hordes espagnoles campées non loin de nous, peuvent voir le drapeau tricolor flotter sur cette forteresse.

La reddition de Bellegarde est le fruit de la constance de l'armée des Pyrénées-Orientales, & sur-tout de la valeur qu'elle a déployée dans la journée du 25 thermidor.

C'est à vous, citoyens collègues, qu'il appartient d'exprimer à son égard la reconnaissance nationale.

Vous avez donné à la place de Coudé le nom de Nord Libre; nous donnons provisoirement à celle-ci le nom de Midi-Libre, en attendant que vous ayez définitivement vous-même statué sur cette nouvelle dénomination.

Le général en chef doit vous faire parvenir copie des articles qui lui furent proposés par le commandant de la place, copie de la réponse par lui faite, & copie de la lettre par laquelle le commandant de la place s'est rendu à discrétion.

Il a été trouvé 68 bouches à feu sur les remparts, & dans les magasins, 40 milliers de poudre & beaucoup de fusils; nous vous enverrons les détails au premier jour. La garnison étoit encore composée de 1000 hommes; ils n'avoient point de drapeaux, mais nous vous en ferons passer au premier jour 25 ou 30 qui ont été pris à Collioure, Saint-Elme, Port-Vendre & à l'affaire de Boulon.

Salut & fraternité.

Signé, DELBERT, représentant du peuple.

Copie de la lettre écrite par le général en chef de l'armée des Pyrénées Orientales, au commandant du fort de Bellegarde.

Au quartier-général de Bellegarde, le 2 sans-culotide, l'an 11^e de la république, une & indivisible.

Je ne peux accepter aucune de tes propositions. La garnison se rendra à discrétion; elle attendra son sort de la générosité française.

Signé, DUGOMMIER.

Copie de la réponse à la lettre du général en chef Dugommier, faite par le commandant espagnol de la place de Bellegarde.

Au général en chef de l'armée française des Pyrénées Orientales, le commandant espagnol de la place de Bellegarde.

A la réplique que tu me fais, je réponds être d'accord avec ce que tu proposes & ce que tu offres.

Bellegarde, le 18 septembre, 1794.

Signé, le marquis de VALLESENTO.

Pour copie conforme,

Signé, le général en chef DUGOMMIER.

La convention, dans le dessein constant d'assurer le bonheur public, a chargé ses comités de lui faire un rapport sur les moyens de vivifier le commerce, en abolissant les entraves qui s'opposent à la circulation intérieure. Les comités sont chargés en même tems d'examiner si le régime général des réquisitions n'est pas contraire à l'utilité publique, & s'il ne conviendrait pas d'y ajuster quelques modifications qui tourneroient au profit du commerce, des communications, & des facilités de l'approvisionnement des communes.

Un citoyen qui a médité ce grand objet, nous engage à extraire quelque chose de ses vœux sur la circulation intérieure dont la liberté (sans choquer les besoins impérieux de nos armées & des grandes communes) est essentielle au bonheur général du peuple. Il pose d'abord en principe que le soin des subsistances publiques exige plutôt la surveillance que l'action du gouvernement ; car, dit-il, si le gouvernement fait le commerce des vivres, il le fera toujours à un prix au-dessus de toute concurrence particulière, & il aplanira presque nécessairement tout commerce particulier ; 2^o. dit-il, des entrepreneurs intriguans & avides arracheront par importunité au législateur les plus vigilans, des loix repressives & oppressives de toute concurrence, ainsi que cela se pratiquoit dans la ci-devant ferme générale ; 3^o. ces mêmes entrepreneurs, en gênant ainsi toutes les spéculations commerciales des particuliers, imprimeront sur le régime prohibitif qui leur assure des bénéfices considérables, un sentiment de défaveur qui peut rejaillir jusques sur les loix républicaines.

Appliquons, ajoute-t-il, ces considérations à la situation actuelle de la capitale ; il se fait certainement des envois nombreux d'armes, d'ustensiles de guerre, de munitions vers nos frontières & vers nos ports. Les voitures qui ont transporté de tels effets reviennent à coup-sûr, & on est tout étonné d'apprendre que nos ports regorgent de denrées & de productions qu'on dit être encombrées sur nos frontières maritimes. Les chevaux employés à ces transports réciproques, seroient tous ceux que le service de nos armées n'exigent point, & le nombre en est assez considérable pour suffire à une vive circulation.

On a eu sans doute à se plaindre des excès que la cupidité mercantile s'est permis tandis qu'une municipalité peu fidèle flétrissoit du nom dangereux d'accapareurs tous les commerçans qui vouloient mêler leurs spéculations à celles des agens coupables & privilégiés de cette commune. Des magasins pillés, un maximum inabordable à des approvisionemens libres, ont achevé d'éteindre l'industrie commerciale des parisiens, & on voit quel en est le funeste résultat. Il est tems que l'état de pénurie où se trouvent les citoyens de cette capitale cesse ; une plus grande liberté dans la circulation, un respect plus légal pour les propriétés indus-

trielles, feront arriver à ce but. Il faudroit aussi que tous les détaillans n'encouragassent pas les malveillans, en répétant avec eux, que la cherté ira sans cesse en grossissant. Ce sont de vrais ennemis de la tranquillité publique que les auteurs de pareils propos. Le sol, la nature, l'agriculture de la France ont plus gagné que perdu à la glorieuse révolution qui vient de s'opérer ; par quelle fatalité l'existence des parisiens est-elle devenue plus difficile & plus chère ? Si on cherchoit, si on trouvoit dans quelque vice de l'administration actuelle l'origine de cette étonnante calamité, quel est le bon citoyen qui ne mériteroit pas de la patrie en présentant un remède à ce mal. L'invitation de la convention à chercher les causes & le remède d'une telle malheur, prouve qu'elle s'occupe essentiellement du bonheur du peuple, & c'est servir ses vœux bienfaisantes que de l'aider dans cette recherche.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

Du 4 Vendémiaire.

Voici le jugement intervenu relativement aux accusés d'Heyrieux, dont nous avons hier donné les noms.

Dorzat, convaincu d'avoir favorisé, avec des intentions contre-révolutionnaires, les projets de l'infâme Damouriez, en disant, lorsqu'il apprit la trahison de ce traître : je n'en suis pas surpris, la convention n'est composée que d'un tas de brigands & de scélérats, & sur-tout la députation de Paris ; si les Français veulent un roi, ils en sont bien les maîtres. En outre, Dorzat & Guignard, convaincus d'avoir favorisé les révoltés de Lyon, en députant au département deux commissaires pour lui offrir, avec des intentions contre-révolutionnaires, une force armée de cent hommes, & ce, le lendemain que la municipalité de Lyon fut détruite & que le parti royaliste triomphoit, ont été condamnés à la peine de mort.

Viret, Rosier, David Ferrata, accusés d'avoir comprimé le peuple par la terreur, en l'opprimant par des taxes arbitraires, en gênant les suffrages des sociétés populaires, d'avoir imposé des taxes exorbitantes sur des indigens, &c. &c. ces faits n'étant pas constans, ont été acquittés & mis en liberté.

Séance tenue dans l'une des salles du tribunal criminel du département de Paris. — Du même jour.

P. Leprince, âgé de 60 ans, né & demeurant à Dreux, ex-chanoine de Mantès ;

P. Leforestier, âgé de 39 ans, né à Menil-Bus, dist. de Coutances, ex-chapelain de Bicêtre & de l'Hôtel-Dieu de Paris, domicilié à Franciade ;

Convaincus de s'être rendus le 23 brumaire, avec des intentions contre-révolutionnaires, sur l'extrême frontière de la Suisse, pour se joindre aux ennemis de la république, ont été condamnés à la peine de mort.

SALLE ÉGALITÉ.

Du même jour.

E. Gaudinot, âgé de 55 ans, né & demeurant à Corbigny, département de la Nièvre, tanneur & marchand de vin, membre du conseil du district de Corbigny, accusé d'avoir abusé de ses fonctions de commissaire aux ventes des biens des émigrés pour dilapider les biens nationaux ;

de s'être rendu coupable d'infidélités dans les acquisitions par lui faites de cuirs pour l'équipement des défenseurs de la patrie, les faits n'étant pas constans, a été acquitté & mis en liberté.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence d'ANDRÉ DUMONT.

Suite de la séance du 3 vendémiaire.

Des citoyens viennent demander la liberté du citoyen Raffet, ci-devant commandant-en-chef de la section armée de la Butte-des-Moulins. Cette pétition est convertie en motion & décrétée. — Quelques momens après, un membre observe, que s'il est un individu qui doit être compris dans la loi sur les suspects, c'est sans doute Raffet, qui au 31 mai, amena près de la convention, un bataillon qui n'étoit pas dans le sens populaire. — La convention ordonne la suspension de l'exécution du décret qu'elle vient de rendre, & renvoie à son comité de sûreté générale la proposition de rapporter ce décret, pour lui en faire un prompt rapport.

Le représentant du peuple Maure, écrit pour se justifier de l'inculpation qui lui a été faite d'avoir mis en liberté des prêtres & des femmes d'émigrés. — Renvoyé au comité de sûreté générale.

Pelet, au nom de la commission de l'examen des papiers de Robespierre, propose d'autoriser cette commission à remettre aux particuliers, ainsi qu'aux divers comités, les papiers, pièces & titres qui les concernent, & qu'elle aura jugés n'avoir aucun rapport avec aucune conspiration, après en avoir néanmoins consigné sur ses registres un inventaire sommaire. — « Je demande par amendement, dit Rovere, que la commission fasse imprimer une espèce de catéchisme trouvé chez Robespierre, & qui peut répandre beaucoup de lumières sur ce qui se passe: il y a aussi une lettre de l'infame Payan, agent national; cette pièce, qui est relative à notre collègue Phelippeaux, est bonne à connaître ». — La convention adopte la proposition faite par Pelet; elle autorise en outre sa commission à faire imprimer successivement & distribuer aux membres toutes les pièces trouvées sous les scellés des conspirateurs, qu'elle croira propres à répandre des lumières sur tous les fils de la conspiration.

La convention autorise les trois comités de salut public, de sûreté générale, de marine & des colonies, à prononcer la mise en liberté, soit provisoire, soit définitive des divers colons détenus.

Gérard Meunier, qui a nourri le représentant du peuple Drouet dans les cachots de Bruxelles, recevra une somme de six mille livres: ce généreux citoyen jouira en outre d'une pension annuelle & viagère de 1500 livres, à titre de récompense nationale. Cette pension sera réversible par portions égales sur la tête de ses enfans survivans, lesquels jouiront de cette survivance jusqu'à l'âge de 18 ans: à cette époque, il sera payé à chacun d'eux une somme de mille livres. Le président de la convention nationale est chargé d'écrire à Gérard Meunier, au nom du peuple français, en reconnaissance des soins généreux qu'il a eus d'un de ses représentans, tombé au pouvoir des féroces autrichiens.

Séance du 4 vendémiaire.

Les officiers municipaux de Marseille envoient, sous la date du 1^{er} sans-culotide, une adresse que la convention renvoie à son comité de salut public, & qui est conçue à-peu-près en ces termes:

« Marseille, dévouée à la république une & indivisible, à la liberté, à l'égalité, à la représentation nationale & aux lois, est de nouveau en butte à la calomnie. Si l'énergie républicaine est un crime, nous sommes coupables; car nous abhorrons la tyrannie, & tous nos vœux ne tendent qu'à l'anéantir. Le modérantisme, l'égoïsme & l'aristocratie coalisés traitent de fripons & d'intrigans les patriotes purs qui se sont opposés constamment & avec courage à leurs manœuvres libéricides: mais le glaive de la loi attend les têtes coupables. Montagne sainte! ton sanctuaire est dans nos cœurs: nous sommes tous dévoués à tes principes. . . . Deux bataillons de républicains arrivent dans vos murs: ils n'y recueilliront que des témoignages d'estime ».

Les réfugiés liégeois qui veulent retourner dans leur pays, & qui n'en ont pas le moyen, recevront des secours à raison de 15 sols par lieu.

Delmas annonce que la terreur est reléguée dans les camps ennemis: il donne lecture d'une lettre du représentant du peuple Castagnet, datée de Briançon, le 30 fructidor:

« Le 28, deux divisions de l'armée des Alpes ont attaqué & mis en fuite les Piémontais, & leur ont enlevé trois petits camps tout tendus, trois pièces de canon, 600 fusils, 1200 moutons, des bêtes de somme, des grains, du vin, des munitions, &c. — Au poste de Lachenal, défendu par 3000 satellites du tyran sarde, nous avons perdu quatre républicains & eu huit blessés; mais 200 Piémontais ont perdu la poussière; nous avons fait 280 prisonniers, parmi lesquels se trouvent 14 officiers dont un comte de Saint-Martin, fameux par ses brigandages, & jouissant d'une très-haute considération à la cour de Turin. — La convention décrète qu'il sera fait mention honorable de la bravoure des deux divisions de l'armée des Alpes qui ont signalé la journée du 28 fructidor. La dépêche officielle sera insérée au bulletin.

« Quelle plus heureuse époque à célébrer, dit Merlin de Thionville, que celle où les esclaves ne souillent plus le territoire de la liberté, où les ennemis du dedans & du dehors sont vaincus. Gloire aux armées de la république, elles n'ont jamais courbé, elles ne courberont jamais la tête sous un maître. Gloire au peuple français, qui vient de remplir si honorablement ses sermens! . . . Il faut que la fête de nos victoires soit vraiment nationale, que le peuple ne languisse pas trois heures à attendre un concert; il faut que le peuple soit l'âme de la fête, & qu'on fasse disparaître ces statues de plâtre & ces décorations théâtrales, qui feroient croire en quelque sorte, que la république ne doit pas durer plus long-tems qu'elles ». — Les observations de Merlin sont renvoyées au comité d'instruction publique.

Bréard annonce que depuis le 22 fructidor, 25 bâtimens anglois, hollandois & espagnols, sont entrés dans nos ports. Deux de ces prises sont estimées 80 mille livres sterling.

On rend un décret portant que les citoyens qui sont arrivés à Paris depuis la publication de la loi du 3 sans-culotide, sont sujets à la loi,